

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

DIXIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2022

Mardi 13 décembre 2022, à 17 h, à la salle A-235 de l'IMQ et par visioconférence Zoom sous la présidence de Monsieur Raymond Lacroix.

PRÉSENCES

Mesdames :	Janice Lemoignan	Émilie Boulay-Chouinard ZOOM
	Anna Lisa Cone	Marlaine Villeneuve
	Angie Bélanger	Mélanie Lepage
Messieurs :	Raymond Lacroix (président)	Gino Pelletier
	Alexandre Ouellet	Serge Le Guellec ZOOM
	Gilles Blaquière	Pierre-Luc Michaud
	Philippe De Carufel	Kurt Vignola
	Robin Lavoie	Michel Pineault
	François Dornier	Xavier Gravel
	Frédéric Plourde ZOOM	

ABSENCES

Mme Manou Bernard
Mme Lucie Duchesneau

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Julie Gasse, directrice de la (DFCDI) **(sujet 22-10.07)**
Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la (DRFMI)
Mme Vicky Boucher, directrice (DRH) **(sujet 22-10.06)**
Mme Mélanie Leblanc, directrice de l'IMQ **ZOOM (sujet 22-10.08)**
Mme Annie-Lydia Gallant, directrice du CMÉC
Mme Annie-France Pelletier, directrice adjointe promotion, information et communications
M. Ugo Leblanc, directeur affaires étudiantes (DAÉ)

22-10.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

M. Lacroix souhaite la bienvenue au nouvel administrateur, M. Frédéric Plourde, diplômé du CMÉC.

22-10.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Raymond Lacroix, président, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Angie Bélanger, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

22-10.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 9^E ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA22-09 DU 14 NOVEMBRE 2022) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

M. Raymond Lacroix invite M. François Dornier à prendre la parole à propos des suivis découlant du procès-verbal ci-dessus mentionné.

Il est PROPOSÉ par Gilles Blaquière, APPUYÉ par Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

22-10.04 PROCÈS-VERBAUX DES 14^E ET 15^E RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE22-14 ET CE22-15) : POUR DÉPÔT

Les documents sont déposés pour information.

22-10.05 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Raymond Lacroix invite les personnes présentes, qui ne sont pas membres du conseil d'administration, à poser leurs questions sur des sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour de la réunion.

22-10.06 SURVOL COLLÉGIAL

Monsieur François Dornier directeur général, présente le point.

22-10.07 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, LE COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'INSTITUT MARITIME ET LE COLLÈGE DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

Madame Julie Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel, présente le point.

Dans le cadre du renouvellement du programme d'aide financière au perfectionnement des marins pour la période 2023-2028, le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit signer une Convention d'aide financière (CAF) avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime (CSMOIM) et les établissements de formation concernés.

La CAF a pour objet l'établissement des conditions et des modalités de versement de l'octroi, par la Ministre, d'une aide financière maximale de trois cent soixante-cinq mille dollars (365 000 \$) aux établissements d'enseignement, pour le paiement d'une partie des frais d'inscription des différents candidats aux formations conduisant à l'obtention d'un brevet d'officier de navigation ou d'officier mécanicien de navire.

L'entente a été bonifiée : le Ministère envisage de payer 50 %, 75 % ou 100 % des droits de scolarité selon la catégorie des candidats visée. Les montants seront versés à l'établissement de formation (le Centre de formation aux mesures d'urgence-CFMU), après avoir fait valider l'éligibilité des candidats auprès du CSMOIM.

La nouvelle exigence est que l'établissement de formation qui recevra le financement pour le compte de l'étudiant doit également être signataire de la CAF avec le Ministère, conjointement avec le CSMOIM. La présente est donc pour autoriser madame Julie Gasse, directrice des formations continues et du développement institutionnel et responsable du CFMU, à signer la CAF.

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

CONSIDÉRANT le partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime ;

CONSIDÉRANT l'importance de ce financement pour le Centre de formation aux mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT la modification des exigences dans les modalités d'entente, qui inclut dorénavant, comme signataire, l'établissement de formation (le cas échéant le CFMU)

Il est recommandé de désigner Mme Julie Gasse, directrice des formations continues et du développement institutionnel et responsable du CFMU, à signer la Convention d'aide financière intervenant entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable, le CSMOIM et le Collège de Rimouski.

Il est PROPOSÉ par Gino Pelletier, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner Mme Julie Gasse, directrice des formations continues et du développement institutionnel et responsable du CFMU, à signer la Convention d'aide financière intervenant entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable, le CSMOIM et le Collège de Rimouski.

22-10.08 MODIFICATIONS À LA POLITIQUE RÉGISSANT L'ORGANISATION DES STAGES EN MER : POUR ADOPTION

Madame Mélanie Leblanc, directrice de l'Institut maritime du Québec, présente le point

- Modification à la loi 14 CNESST
- Modification à la loi 59 CNESST
- Modification au code canadien du travail

CONSIDÉRANT que la loi 14 - *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail* (ci-après la Loi), visant à assurer une meilleure protection des stagiaires qui réalisent un stage en milieu de travail, est entrée en vigueur le 24 août 2022;

CONSIDÉRANT que la loi 59 - *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, sanctionnée le 6 octobre 2021, précise que les étudiants effectuant des stages d'observation et de travail en milieu de travail sous la responsabilité d'un établissement d'enseignement sont assujettis à la protection de cette loi;

CONSIDÉRANT que la partie III du Code canadien du travail vise désormais les étudiants qui doivent effectuer un stage pour satisfaire aux exigences d'un programme d'étude;

CONSIDÉRANT que certaines procédures internes ont été déplacé et intégrées dans le système de gestion de la qualité de l'IMQ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'IMQ de rédiger la présente politique dans une écriture inclusive (rédaction épïcène).

Il est recommandé d'adopter les modifications apportées à la Politique régissant l'organisation des stages en mer, telles que proposées.

Il est PROPOSÉ par Xavier Gravel, APPUYÉ par Angie Bélanger et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées à la Politique régissant l'organisation des stages en mer, telles que proposées.

22-10.09 PLAN D'ACTION DU PLAN DE REDRESSEMENT DU COLLÈGE DE RIMOUSKI (HUIS CLOS) : POUR ADOPTION

Ce sujet est traité à huis clos.

22-10.10 RESTRUCTURATION DE LA DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES (HUIS CLOS) : POUR ADOPTION

Ce sujet est traité à huis clos.

L'organisation administrative actuelle de la direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI) remonte à 2016 ; le Service de l'équipement et de l'approvisionnement a été scindé en deux (2) pour devenir les services des terrains, bâtiments et approvisionnements et Projets et infrastructures et le Service des affaires financières a été ajouté. En 2021, le secteur de l'approvisionnement devient autonome et relève directement de la DRFMI.

La DRFMI est une grosse direction et a sous sa responsabilité cinq (5) secteurs distincts. Elle rencontre depuis plusieurs années des enjeux stratégiques majeurs et le nombre de dossiers importants ne cesse d'augmenter au fil des années ; enjeux financiers, sécurité de l'information, gestion contractuelle, plan des mesures d'urgence, désuétude des installations, etc. La directrice ne peut donc consacrer tout le temps requis aux dossiers. De plus, un des enjeux majeurs qui nécessitent une attention particulière est le secteur des finances, et ce, afin de redresser la situation financière du Collège, pour lequel investir du temps est primordial. Pour ces raisons, la DRFMI propose de diviser sa direction en deux (2) directions afin de mieux répondre aux enjeux de chacun des secteurs d'activité plus efficacement. En procédant ainsi, les ressources matérielles (Terrains et bâtiments et Projets et infrastructures) pourraient être regroupées sous une même direction et l'informatique, les finances et l'approvisionnement sous une autre. Ces directions porteraient les noms de direction des ressources matérielles et direction des services administratifs.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité aviseur, du comité exécutif du personnel-cadre et le comité exécutif du Collège de procéder à la restructuration ;

CONSIDÉRANT le processus d'information et de consultation qui a mené au dépôt de cette recommandation au conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT L'importance des enjeux stratégiques majeurs auxquels la DRFMI doit faire face ;

CONSIDÉRANT le fait que la nouvelle structure respecte le cadre budgétaire puisqu'elle ne comporte aucun ajout financier ;

CONSIDÉRANT l'opportunité actuelle de diminuer la structure d'encadrement par des postes qui seront vacants ;

Il est recommandé d'adopter la nouvelle structure administrative proposée et d'autoriser la mise en place des conditions nécessaires pour terminer la réorganisation administrative d'ici le début du trimestre d'automne 2023.

Il est PROPOSÉ par Janice Lemoignan, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la nouvelle structure administrative proposée et d'autoriser la mise en place des conditions nécessaires pour terminer la réorganisation administrative d'ici le début du trimestre d'automne 2023.

22-10.11 ÉVALUATION CONTINUE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU COLLÈGE DE RIMOUSKI (HUIS CLOS) : POUR ADOPTION

Ce sujet est traité à huis clos.

Comme mentionné dans la Politique D-15 du Cahier de gestion, *la présidente ou le président du conseil d'administration, avec l'appui des deux membres du comité exécutif qui ne font pas partie du personnel du Collège, est responsable de l'évaluation annuelle de la directrice générale ou du directeur général. Ces trois personnes constituent le comité d'évaluation continue de la directrice générale ou du directeur général.*

C'est dans ce contexte que le comité d'évaluation formé du Président du conseil d'administration (M. Raymond Lacroix), du vice-président (M. Michel Pineault), de Mme Lucie Duchesneau (administratrice) et de Mme Anna-Lisa Cone (administratrice), a tenu 4 rencontres entre avril 2022 et décembre 2022. Mme Vicky Boucher, directrice des ressources humaines a agi à titre de secrétaire du comité.

La politique stipule *“La présidente ou le président transmet annuellement et à huis clos aux membres du conseil d'administration une évaluation globale issue de cette démarche continue”*.

CONSIDÉRANT la procédure de la Politique D-15;

CONSIDÉRANT les travaux du comité d'évaluation en conformité avec la politique;

CONSIDÉRANT que les années 2019-2020 et 2020-2021 ont fait l'objet de dépôt du Bilan du Collège au conseil d'administration de chacune de ses années;

Au terme des travaux du comité, le président qualifie l'appréciation globale du comité à l'endroit du directeur général de pleinement atteinte. De plus, les objectifs suivants sont retenus pour l'année 2022-2023.

Il est recommandé de maximiser la présence du directeur général lors des différents événements du Collège;

Il est recommandé d'orchestrer les recommandations du plan d'action du redressement financier découlant du rapport Malette à la satisfaction du conseil d'administration;

Il est recommandé de poursuivre la délégation des dossiers à enjeux stratégiques aux directions;

Il est recommandé de répertorier et communiquer les rôles et responsabilités des instances et intervenants de la communauté collégiale.

Il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter les recommandations et les conclusions qui ont été présentées par le comité d'évaluation et d'adopter le rapport d'évaluation globale issue de cette démarches continue tel que présenté.

22-10.12 AUTRES

Aucun point n'est proposé.

22-10.13 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **PROPOSÉ** par Michel Pineault et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 45

Le président
(M. Raymond Lacroix)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Myriam Michaud)